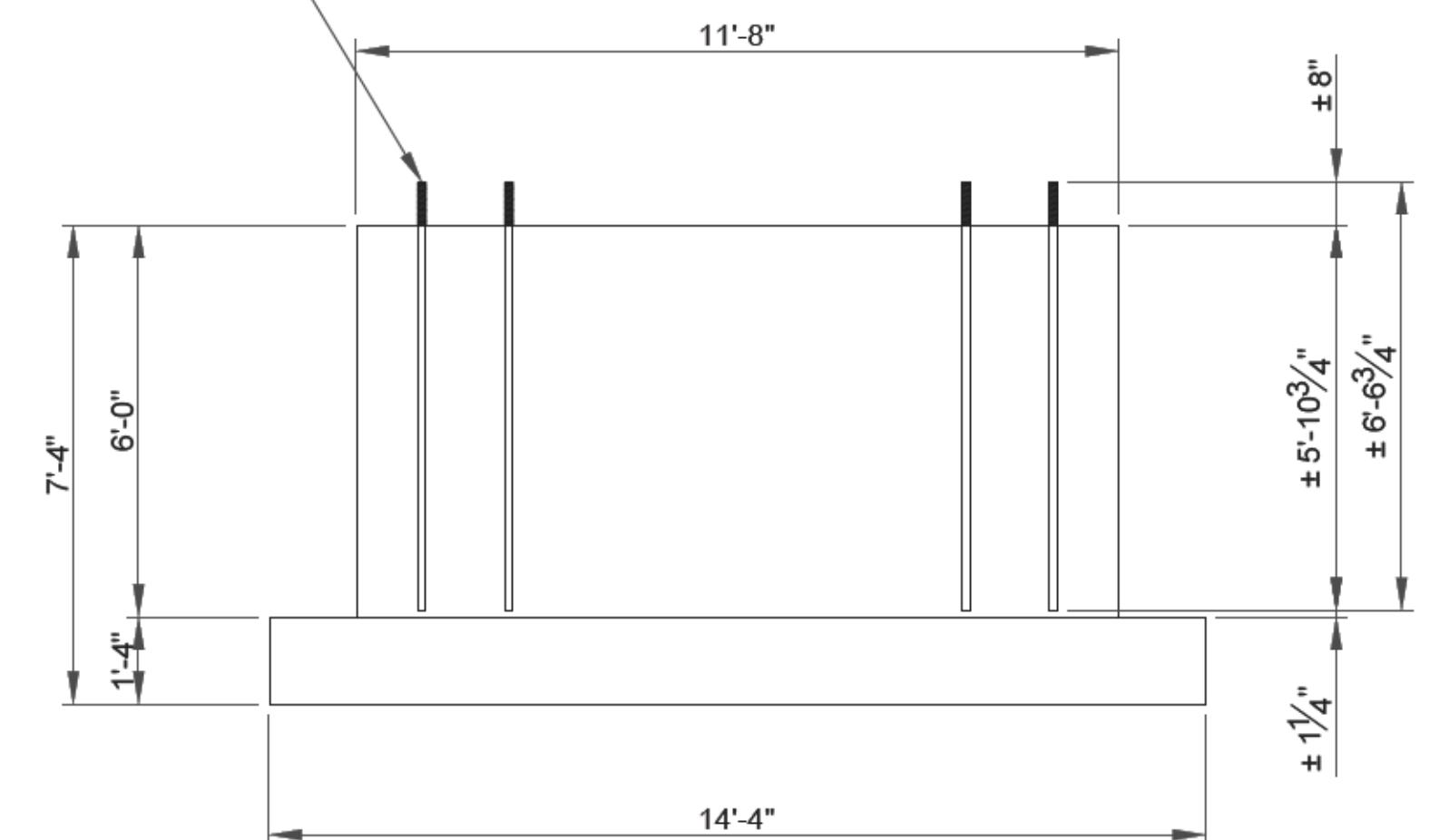
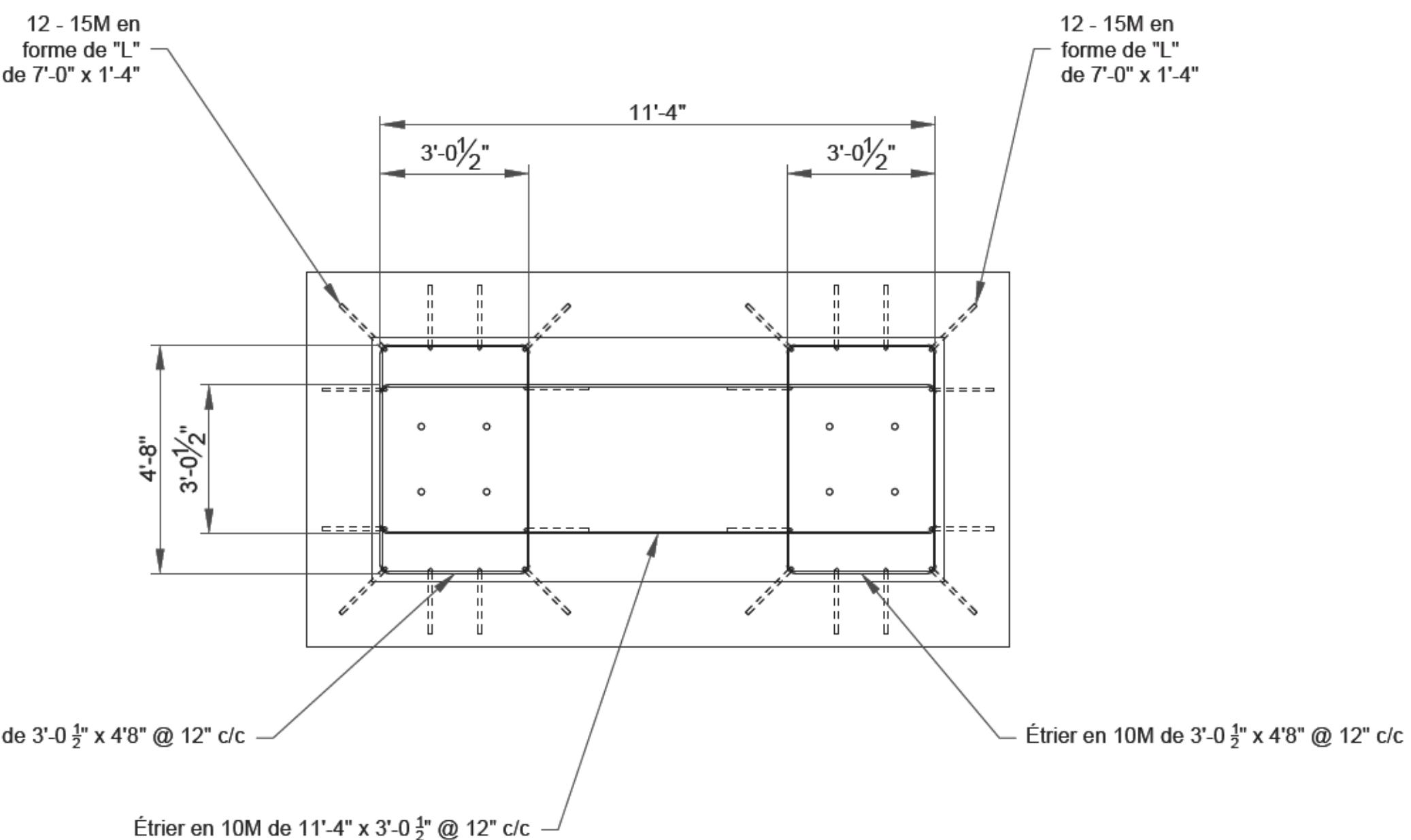


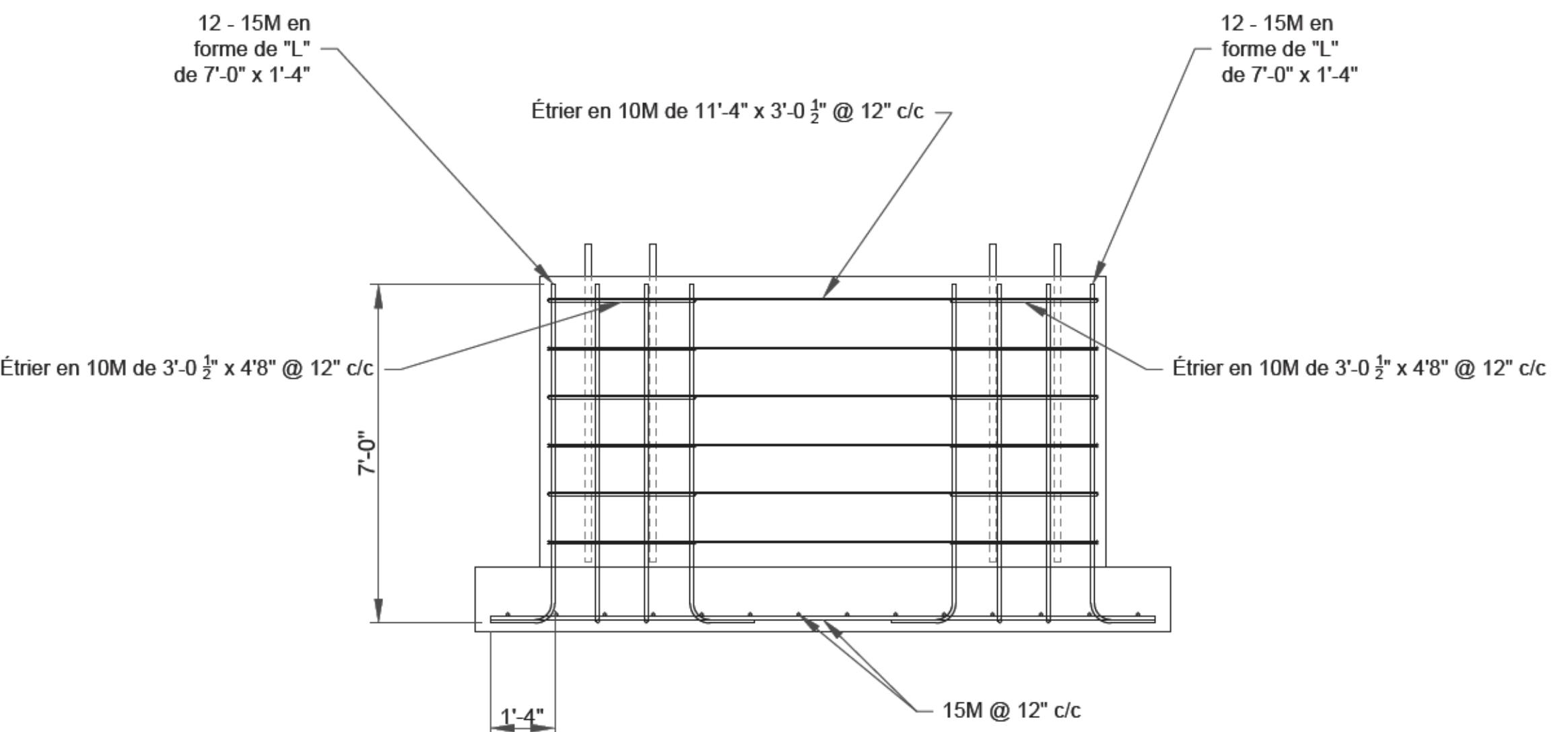
1 Vue en plan de la base de béton
Echelle: 3/8" = 12"



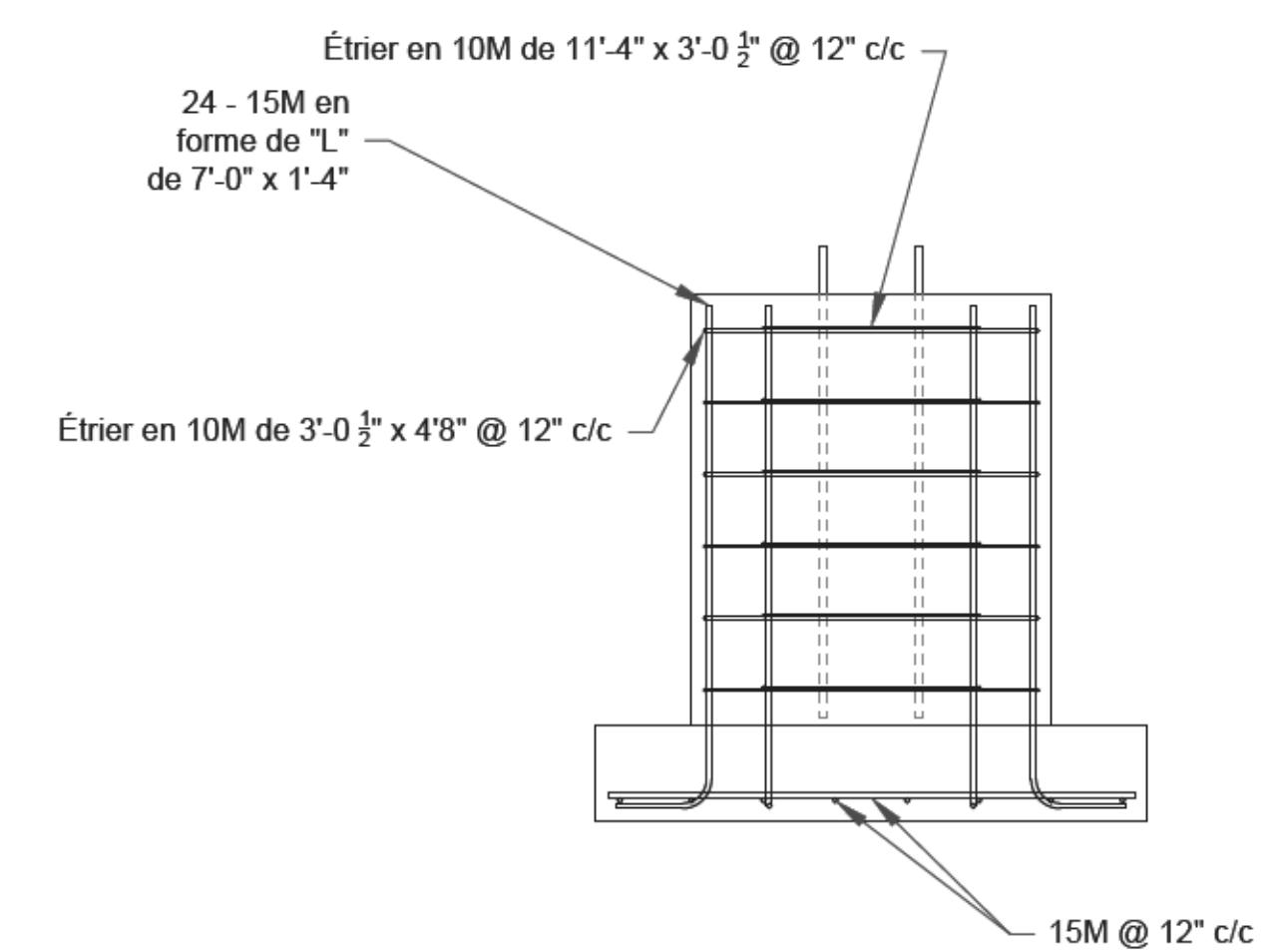
2 Vue en élévation de la base de béton
Echelle: 3/8" = 12"



3 Vue en plan du détail des armatures
Echelle: 3/8" = 12"



4 Vue en élévation du détail des armatures
Echelle: 3/8" = 12"



5 Vue de profil du détail des armatures
Echelle: 3/8" = 12"

DEVIS POUR TRAVAUX DE STRUCTURE

1- Portée des travaux décrits dans ces documents
Le présent document porte sur la construction d'une base de béton pour l'installation d'une enseigne au 5, rue Industrielle, Saint-Roch-de-l'Achigan.

2- Mandat de l'ingénieur
L'ingénieur a le mandat de concevoir les ouvrages structuraux requis pour l'exécution des travaux décrits à la note 1. Les présents documents ne couvrent en aucune façon les travaux de finition, d'électricité, de plomberie, d'étanchéité, d'insonorisation, d'isolation, de protection incendie et de toute intervention non structurale pouvant être requise. L'ingénieur n'a pas de mandat pour la surveillance des travaux.

3- Responsabilités de l'entrepreneur
L'entrepreneur doit vérifier sur place toutes les dimensions avant d'entreprendre toute construction. Il ne doit pas prendre de mesures directement sur le plan pour effectuer l'implantation de tout nouvel élément à construire. Il doit se référer aux coupes pour les détails de construction.

L'entrepreneur doit posséder une licence en règle émise par la Régie du bâtiment. Il devra exécuter les travaux suivant les lois et normes fédérales, provinciales, municipales et selon les règles de l'art.

DEVIS POUR TRAVAUX DE STRUCTURE (suite)

4- Armature
Utiliser de l'acier d'armature conforme à la norme ACNOR G30.18-M92, nuance 400R ou 400W crénélée. Toute armature devant être soudée devra être de nuance 400W.

L'armature devra être solidement fixée en place avant le bétonnage. Elle devra être positionnée de façon à avoir un enrobage minimal de béton de 3 pouces par rapport au sol d'assise et de 2 pouces pour les faces verticales des murs. Recouvrement des surfaces exposées aux intempéries 1 3/16" et non exposées, 1 1/8". Longueur de chevauchement minimum des barres 10M = 24", 15M = 30" et 20M = 36". Longueur de scellement minimum en traction des barres droites 10M = 12", 15M = 16" et 20M = 20".

5- Béton
Capacité en compression de béton à 28 jours pour les murs et pilastres extérieurs, 30 MPa avec 5 @ 7% d'air entrainé.
La grosseur nominale du gros granulat est de 20 mm pour les fondations.
Les travaux de bétonnage devront être conformes à la norme CAN/CSA-A23.1 et A23.3.
Tous les travaux de mise en place et de finition du béton devront être conformes à la norme CAN/CSA-A23.1 et A23.3.

REV	DESCRIPTION	DATE

SCEAU:



PROJET:

Base de béton pour une enseigne

TITRE DU DESSIN:

Détails de la base de béton

DESSINÉ PAR:	DATE:	PAGE:
Gilles Albert	1 novembre 2024	S-100
FORMAT:		RÉVISION:
D		0
ÉCHELLE:	PROJET #:	
3/8" = 12"	GP24124	